

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Lorraine
Adresse : 76, av. Malraux – 57046 METZ CEDEX

Service Régionale de Formation et du Développement

Délégation aux Technologies de l'Information et de la Communication

Suivi par : Samuel REMOUE, DRTIC
Tél : 03 55 74 11 65
Fax : 03 55 74 11 49

Mail : drtic.lorraine@educagri.fr

Réf. interne : PSSI des EPLEFPA

NOTE DE SERVICE REGIONALE

DRAAF/SRFD/DTIC/SI/N2010-I

Date : 22 novembre 2010

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexe(s) : 0

Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la pêche
à
mesdames et messieurs les directeurs
des EPLEFPA Lorrains

Objet : mise en œuvre des « liaisons VPN » (définies au paragraphe I) avec les réseaux administratifs des EPLEFPA

Résumé : cette note régleme la mise en œuvre des « liaisons VPN » et « liaisons VPN nomades », définies au paragraphe I.

Références :

Politique de sécurité des Systèmes d'Information du MAAP et sa déclinaison pour les EPLEFPA.

| Destinataires | |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Pour exécution</u> : mesdames et messieurs les directeurs des EPLEFPA Lorrains | <u>Pour information</u> : Correspondants informatiques des EPLEFPA Lorrains Adjoints et responsables de sites des EPLEFPA Lorrains |

I – Définitions, contraintes et contexte

Est défini ce qui suit

- on appellera « serveurs LGA » les serveurs hébergeant les logiciels de gestion des populations en formation et de comptabilité publique ;
- on appellera « liaison VPN » une connexion TSE sécurisée établie, via les boîtiers EDGE, entre un poste informatique appartenant aux réseaux des EPLEFPA et le serveur LGA de l'EPLEFPA ;
- on appellera « liaison VPN nomade » une connexion TSE sécurisée établie, via un boîtier EDGE, entre un poste informatique n'appartenant pas aux réseaux de l'EPLEFPA et le serveur LGA de l'EPLEFPA.

Architecture des réseaux

- les réseaux des établissements sont connectés à l'Internet des établissements dans l'architecture e-lorraine financée par la Région Lorraine, administrée et suivie par Atos Origin.
- l'accès à l'Internet des réseaux pédagogiques est sécurisé par un serveur proxy appelé «serveur AMON », administré par le personnel de la DSI du rectorat de Nancy-Metz (partenariat Région Lorraine)

Assistance CNERTA

- nécessité de relier les serveurs LGA avec ceux du CNERTA pour maintenance.

II – Mise en place des boîtiers EDGE dans les architectures des réseaux des EPLEFPA Lorrains

Objectifs

- permettre la maintenance sécurisée des serveurs des logiciels de gestion (dits "LGA"), en lieu et place de la connexion via ligne Numeris (ou toute autre ligne)
- permettre la liaison sécurisée (VPN entre boîtiers) d'un site principal au site secondaire
- permettre la connexion sécurisée (VPN via client CheckPoint) au serveur LGA du réseau administratif du site principal depuis soit le réseau pédagogique du même site soit du réseau pédagogique du site secondaire
- permettre les connexions nomades sécurisées depuis l'Internet (VPN via client CheckPoint) au serveur LGA du réseau administratif du site principal

Évolution de la topologie

- les « liaisons VPN » sont montées directement sur les boîtiers EDGE, et non plus « en passant par le CNERTA » comme initialement prévu à l'origine du dossier.

III – Éligibilité technique, utilisation et « liaisons VPN » autorisées

Les « liaisons VPN » doivent s'établir à partir de postes informatiques équipés du client CheckPoint.

Les « liaisons VPN » et « liaisons VPN nomades » décrites au paragraphe I ne permettront pas l'accès à un autre élément du réseau administratif qu'au serveur de traitement LGA.

Seules sont autorisées :

- les « liaisons VPN » avec le serveur LGA de l'EPLEFPA depuis les postes des réseaux pédagogiques et administratifs du même EPLEFPA,
- la « liaison VPN nomade » entre un poste informatique du réseau du CFPPA de Pixérécourt avec le serveur LGA du réseau administratif du LEGTA de Pixérécourt,
- la « liaison VPN » entre le poste informatique de l'agent comptable sur le réseau administratif de l'EPLEFPA de Courcelles-Chaussy avec le serveur LGA du réseau administratif du LEGTA de Château-Salins.

Des « liaisons VPN nomades » pourront être autorisées temporairement sous la responsabilité du directeur de l'EPLEFPA (qui est AQSSI¹) et après avis du DRTIC, pour permettre le travail sur les LGA d'un agent délocalisé (pour raisons de santé par exemple).

Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la pêche de Lorraine
Jean-Louis ROUX